

Du quatrième jour du mois de octobre — mil huit cent trente-un, à cinq heures de soir

N.º 67

ACTE DE NAISSANCE de Marie-Jeanne Bocher né le jour quatre décembre à huit heures du matin file \* légitime de François Bocher

\* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

âgé de trente un ans, profession de cultivateur demeurant à Ploubazlanec et de Marie-Jeanne Lesquelon, son épouse âgée de vingt trois ans, profession de (filandière) demeurant à Ploubazlanec.

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe femelle.

La déclaration de la naissance a été faite par François Bocher père de l'enfant sur son nomme âgé de trente un ans, profession de Laboureur demeurant à

Premier témoin, Yves Jean Jean âgé de vingt trois ans, profession de charpentier demeurant à Ploubazlanec

Second témoin, Jean Marie Camus âgé de treize ans, profession de charpentier demeurant à Ploubazlanec

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins ont déclarés François Bocher père de l'enfant et Yves Jean Jean Camus savoir signés de leurs noms signés Jean Marie Camus

Constaté suivant la loi, par moi Laurent Le Goff marc de Ploubazlanec Officier de l'Etat civil soussignant

[Signature]

Informations liées à l'image. Lieu : Ploubazlanec Période : 1825 - 1832